

Rapport d'Orientation Budgétaire Retrospective 2024- Projection 2025

Exercice obligatoire depuis la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au Conseil Municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales
- de prendre connaissance de la situation financière de la Ville
- de discuter des **orientations budgétaires qui préfigurent les priorités** qui seront traduites dans le budget primitif 2025

1/2024 : des investissements autofinancés et poursuite des travaux en lien avec la transition énergétique :

Précision : Ces chiffres sont des estimations, qui devront être confirmées par le compte administratif 2024.

A. Les dépenses de fonctionnement sont stables malgré l'inflation

Alors que les dépenses de fonctionnement avaient augmenté de 5% en 2023 sous l'effet d'une inflation des prix, elles devraient se stabiliser en 2024 (malgré une inflation prévisible de 2,2% en 2024)

les charges générales : Elles devraient s'élever à environ **2M€** - elles sont stables par rapport à 2023

Chiffres principaux :

- Achat de prestations refacturables 300 000€
dont 158 000 € pour la restauration scolaire et 42 000 € pour les repas à domicile seniors- des prestations activités pour les accueils de loisirs environ 86 000 €- des cours de théâtre(5 000€) et gymnastique (8 700 €)
- Eau 20 000€
- Electricité 180 000€
- Gaz (chauffage) 281 000€
- Carburant 21 000€
- fournitures d'entretien : *concerne l'achat de produits et matériels d'entretien des bâtiments* 30 000€
- fournitures de petits équipement : *concerne l'achat de matériaux, petit outillage, matériel électrique pour l'entretien des bâtiments et achat de diverses fournitures de*

décoration pour les événements organisés par les services

	90 000€
- contrats de prestation de services (nettoyage, déchets...)	180 000 €
- entretien de la voirie	120 000€
- Fêtes et cérémonies (année exceptionnelle liée aux Jeux Olympiques)	190 000€

- **Des dépenses de personnel stables de 4,2M€ environ**, malgré l'augmentation au 1er janvier 2024 de 5 points sur l'indice majoré pour l'ensemble des agents territoriaux et les évolutions classiques de carrière. Cette stabilité s'explique par le départ de six agents en retraite, 6 recrutements et la baisse des contrats aidés.

- **la commune a continué à payer en 2024 le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques**, pour un montant de 77 091€ (montant inchangé par rapport à 2023) et **un prélèvement en baisse, grâce aux efforts de la commune en matière de construction de logements sociaux, au titre de l'article 55 de la loi SRU de -13 404 €** (44 763,80€ en 2023 et 31 359 € en 2024).

- **les autres charges de gestion courante** devraient s'élever à 975 000€, en légère hausse par rapport à 2023 (966 287.05 €), avec notamment :

- **des subventions aux associations en hausse** (108 000 € en 2024, contre réalisé 87 485 € en 2023)

- **la première baisse de la contribution au SIVOM de l'Artois : - 38 438.50 €** en 2024 (402 319.50 € en 2024 et 440 758 € à 2023)

- **la hausse de la contribution au parc Marcel Cabiddu** est en hausse (228 375€ contre 221 625€ en 2023)

- **la hausse de la subvention au CCAS** a augmenté de 10 000 € (73 000 €)

- **les bourses communales : 13 000 €**

- **la nouvelle attribution de bourses au mérite pour un montant de 585€**

- **les intérêts d'emprunt charges financières** sont en baisse avec un montant de 314 220.85€

Conclusion sur les dépenses de fonctionnement :

A ce stade de l'année budgétaire, il est probable que **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 M€**. Cela correspondrait à une certaine stabilité par rapport à l'année 2023, malgré l'inflation.

B. Les recettes de fonctionnement devraient être en légère baisse par rapport à 2023 pour un montant d'environ 9.7M €

Attention : Il est nécessaire d'attendre les chiffres définitifs de l'année

- les produits des services devraient être en hausse pour un montant estimé à 290 000€, contre 260 000€. Cette tendance s'explique entre autre par l'augmentation de la fréquentation des inscriptions aux accueils de loisirs

- l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération est stable : 3 122 000€.

- les produits de fiscalité devraient être stables: Pour rappel le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024. Ces produits devraient toutefois être en hausse sous l'effet des nouvelles implantations d'entreprises et notamment de la gigafactory sur le parc des industries Artois Flandres (après expiration du délai d'exonération de la taxe foncière de deux ans) : **2 600 000€**

- les dotations en sensible baisse : 3,5M€ en 2024 (3.6M€ en 2023)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 68 729 € en 2024 contre 69 373 € en 2023, dont :

- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : + 8 991 € en 2024 (55 962 € en 2023 à 64 953€ en 2024)
- la Dotation Forfaitaire: en baisse de 9 624 € soit 3 776 € en 2024
-

- le montant des compensations au titre des exonérations de taxes foncières : 3,2M€ en 2024 contre 2,7M€ en 2022 (expliquée par l'implantation de nouvelles entreprises sur le parc des industries Artois-Flandres)

- Les autres produits de gestion courante : 44 000 € en 2024 et 54 000 € en 2023 avec un revenu des immeubles et produits de locations de salles de 27 000 € (stable)et la baisse des remboursement de sinistres : - 11 000 € par rapport à 20023

- Enfin, la commune a perçu une recette exceptionnelle de 40 000 € en 2024 liée à la vente d'une parcelle de terrain à un particulier (AP 315 -27 rue du Général de Gaulle sur laquelle sont édifiées une maison à usage d'habitation et ses dépendances en état de ruine)

Conclusion sur les recettes de fonctionnement :

les recettes de fonctionnement devraient être en baisse par rapport à 2023, mais restent largement en hausse par rapport à 2022;

2022 : 9,1M€

2023 : 9,9M€

2024: 9.7 M€

=> Au final, ces résultats devraient permettre de dégager un excédent de fonctionnement de l'ordre de :

- recettes de fonctionnement : 9,7M€

- dépenses de fonctionnement : 8M€

= 1,7M€

C. Section d'investissement : un niveau d'investissement conséquent

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 1,9 M€ en 2024 contre 2M€ en 2023

FOCUS : BUDGET VERT : 352 672 € dédiés à la transition écologique

- Rénovation de la Toiture Mairie Annexe	125 761€
- Plantations d'arbres	18 518€
- Travaux de renaturation Cour de l'école primaire J. POTEAU	16 768€
- Travaux de renaturation à l'école primaire J.JAURES	10 324€
- Mise en pavé drainants parking face à la Maison de Vie Ecocitoyenne	15 107€
- Mise en pavé drainants parking rue F.MITTERRAND	29 685€
- Travaux de renaturation aux abords de la salle Léo LAGRANGE	10 584€
- Démolition d'une ancienne station d'épuration rue M.RAVEL pour création espace végétalisé	17 760€
- réalisation d'un schéma cyclable	22 086€
- études pour la création d'un réseau de chaleur	2 509€
- études pour la rénovation thermique des bâtiments	10 136€
- Mise en place rue scolaire (sans voiture)	3 739€
- Installation de volets solaires au restaurant scolaire	8 330€
- Bâtiment CCAS/travaux de séparation de chauffage	10 453€
- parkings végétalisés rue du 11 novembre	39 021€
- Création de 2 places de stationnement rue du 11 novembre	891€

Les autres opérations notables sont :

- Création toilettes au Jardin des Petits Princes et assainissement	82 901€
- Installation d'un rideau métallique salle polyvalente Léo LAGRANGE	17 015€
- Réalisation d'un double garage Espace F.MITERRAND	27 216€
- Acquisition d'un bungalow BUREAU et un bungalow STOCKAGE pour les futurs bureaux du service technique	18 000€
- véhicule pour le service salles et spectacles	35 885€

Opérations de travaux d'investissement en cours de réalisation

études pour Travaux de restructuration de la rue Louis PASTEUR	15 330€
Travaux rue C.GOUNOD :	34 280€
Travaux d'extension et réhabilitation de la Maison de la vie écocitoyenne	13 183€
Vidéoprotection	11 004€

D'autre part, parmi ces dépenses figurent :

- le remboursement du capital des emprunts	893 000€
- autre matériel technique: caméras	11 004€
du matériel informatique pour les écoles	2 496€
- du matériel informatique	6 916€
- du matériel de téléphonie	6 156€
- du mobilier scolaire	6 157€
- mobilier	58 600€
- des investissements divers pour les services	85 000€

Concernant les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 2.8M€:

- FCTVA	109 887€
- Taxe aménagement	30 000€
- recours aux excédents antérieurs	2.3 M€
- des amortissements	207 000€
- des subventions	142 000€
- des opérations d'ordre (plus value de cessions de terrain)	40 000 €

Conclusion pour l'année 2024:

Malgré la forte inflation, le Conseil Municipal a tenu son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, ni de contracter de nouvel emprunt, sans pour autant altérer la qualité des services publics.

Ces résultats financiers ont permis d'engager plusieurs investissements majeurs, selon une dynamique qui sera amplifiée en 2025, sans pour autant mettre en péril les marges financières de la Commune.

2/ Orientations budgétaires pour l'année 2025:

Les perspectives macroéconomiques restent, selon les spécialistes, moroses pour l'année 2025. En effet, les prévisions de croissance sont de +0,8%; et les prix devraient augmenter de +1,5% en 2025.

Principes guidant la construction du Budget Primitif :

- Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le budget 2025 sera financé sans augmentation des taux d'imposition communaux, ni nouvel emprunt
- Les investissements initialement prévus en 2024 seront prioritaires.
- Les engagements pris dans le cadre du projet de mandat devront être tenus
- Compte-tenu des incertitudes macroéconomiques, ce budget devra être prudent et garder la priorité de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le budget devra reprendre les principes qui ont été retenus suite à la grande consultation citoyenne "Billy-Berclau dans 10 ans".

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement sera construite sur la base du compte administratif 2024, sachant que le budget supplémentaire permettra de corriger et d'ajuster les crédits sous l'effet de l'inflation.

Il prendra en compte une **inflation** prévue de **1,5%**.

Recettes de fonctionnement :

La construction du budget devra prendre en compte :

- Pour les recettes, l'augmentation des bases fiscales décidées par l'Etat (et non par la commune) devrait être d'environ 2%.
- Une certaine prudence compte-tenu des tensions économiques qui pèsent sur l'industrie française liées à la conjoncture et aux évolutions géopolitiques.
-

Investissements prévus pour 2025 :

Investissements prévus en 2023 et différés en 2024 :

- **Aménagement de la rue Pasteur :** Suite aux procédures de mise en concurrence, le budget global sera de **1,327M€**, sachant que 400 000€ seront pris en charge par la communauté d'agglomération au titre de la compétence assainissement. Une partie de ces dépenses sera affectée au budget 2026

- **Aménagement de la rue C. Gounod** : Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du bailleur SIA sont en cours pour un montant de **300 000€**
- **Extension de la Maison de la Vie Ecocitoyenne** : Le résultat de la procédure de mise en concurrence laisse apparaître un montant global pour ces travaux de 350 000€. Un chiffrage est en cours pour la mise en place d'un bardage avec isolation par l'extérieur. Selon la décision prise, ce montant devra être inscrit dans le budget primitif 2026.

Autres investissements prévus par le Conseil Municipal

- | | |
|---|----------|
| - Travaux à l'espace F. Mitterrand (tribune et sol) | 400 000€ |
| - Opération de rénovation des voiries | 500 000€ |
| - Création de deux voies vertes | 250 000€ |
| - Budget renaturation : | 30 000€ |
| - Suite des études pour l'école maternelle : | 38 232€ |
| - Achat d'un terrain (prévu en 2023) | 40 000€ |

Recettes d'Investissements prévues pour 2024 :

Pour financer ces investissements, il est prévu de recourir aux excédents antérieurs, selon les demandes des commissions et des services qui seront arbitrées dans le cadre de l'élaboration du budget 2025.

Il conviendra toutefois de veiller à maintenir un fond de roulement minimal étant estimé à 1 Million€ et à conserver des marges pour le financement des projets des années futures et notamment :

- la fin des opérations rues Pasteur et Gounod
- l'achat du futur site des services techniques (250 000€)
- l'acquisition éventuelle d'un équipement public à proximité de l'école JAURÈS
- le versement d'une subvention exceptionnelle pour le logement social (300 000€)
-

Conclusion :

Sur la base de ces éléments, les élus et les services feront des propositions qui serviront de base pour l'élaboration du budget primitif 2025, en tenant compte de :

- **l'importance de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à l'inflation pour conserver une gestion rigoureuse permettant de financer les investissements prévus**
- **l'engagement de ne pas augmenter les impôts, ni de procéder à un nouvel emprunt**

- la nécessité de financer les grands projets du mandat : rue Pasteur, rue Gounod, maison de la vie écocitoyenne...
- Proposer des investissements qui s'inscrivent dans la future feuille de route "Billy-Berclau 2035"
- la nécessité de préserver les marges financières de la commune, notamment au niveau de son fond de roulement.

3/ Engagements pluriannuels envisagés :

Les opérations suivantes nécessiteront une répartition sur plusieurs exercices budgétaires.

- la rénovation de la rue Charles Gounod
- La rénovation de la rue Pasteur devra être répartie sur deux exercices budgétaires.
- la rénovation de la maison de la vie écocitoyenne
- le versement d'une subvention de 300 000€ pour le logement social
- l'acquisition d'un site pour les services techniques (250 000€)

Pour rappel, la Commune a également signé une convention avec l'Etablissement Public Français pour acquérir en 2025 une propriété pour un projet d'intérêt général pour un montant estimé à ce jour à 421 225€. Ce projet a fait l'objet d'un compromis de vente avec un aménageur. Néanmoins, il convient d'avoir en tête qu'un équipement devrait être livré sous la forme d'une location ou d'un achat d'ici la fin du mandat.

Par ailleurs, les études programmées sur la mise en œuvre du décret tertiaire nécessiteront des travaux sur les bâtiments communaux d'ici 2030.

4/ Structure et gestion de la dette :

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement en 2025 de **1 214 044.22 €**, soit 285 654.72 € en intérêts et 928 389.50 € en capital.

Compte-tenu des recettes communales, cette somme reste très largement supportable.

5/ Dispositions introduites par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 dispose que les collectivités présentent leur objectif concernant A/ l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

A/ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Ces projections ont été faites sur la base des éléments conjoncturels et législatifs actuels. Elles ne peuvent être qu' hypothétiques et dépendront de nombreux facteurs :

- L'évolution des compétences communales
- L'évolution des recettes et de la fiscalité communale
- L'avenir du parc industriel Artois-Flandres

B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

Compte-tenu :

- du bon équipement de la commune
- de la situation financière de la commune, qui permet de dégager chaque année des excédents de fonctionnement

Aucun emprunt n'est prévu (selon les paramètres dont nous disposons actuellement) d'ici la fin du mandat.